

Charte d'engagement des architectes

« POUR UNE ARCHITECTURE RESPONSABLE »

Cinq ans après la signature de leur charte d'engagement en faveur du développement durable, les architectes français ont acquis une place essentielle dans la chaîne de construction pour la mise en œuvre de ces valeurs.

Aujourd'hui, ils souhaitent mettre cet acquis au service de la collectivité pour exercer la triple responsabilité qu'ils revendiquent et qu'ils font partager à leurs confrères au sein de l'Union Internationale des Architectes : responsabilité d'innovation et de qualité à l'égard du maître d'ouvrage, responsabilité d'un « mieux vivre ensemble » à l'égard de leurs concitoyens, responsabilité de conservation du patrimoine écologique et notamment de la biodiversité à l'égard des générations futures.

Nos valeurs de développement durable

1. Apport culturel et développement local,

L'architecte :

Considère que les formes architecturales et urbaines existantes, même les plus modestes, constituent des repères essentiels de notre histoire et de notre inconscient collectifs.

Veille à tout instant aux exigences d'intégration du bâti sur son territoire et ses paysages.

Contribue au développement économique et culturel en valorisant les matériaux et les savoir-faire locaux.

Participe à l'épanouissement culturel des citoyens par la création d'ouvrages innovants répondant aux aspirations contemporaines, à l'évolution des styles de vie et des différentes formes d'organisation familiale.

Contribue au dynamisme et au rayonnement de la Cité.

2. Intégration sociale et solidarités

L'architecte :

Conduit la recherche du bien être et de la qualité d'usage, du « digne confort » et de l'accessibilité pour tous.

Concourt, par des projets fédérateurs et par une réflexion sur les pratiques sociales, les modes de travail et l'habitat, à **une mixité sociale et générationnelle enrichissante pour la collectivité.**

3. Eco - efficacité, protection de l'environnement et de la biodiversité

L'architecte :

Recherche une éco - efficacité des constructions réduisant les consommations de ressources naturelles, la production de déchets et de rejets polluants et tout autre impact dommageable à l'homme et à la nature.

Prend en compte les impératifs de sécurité ainsi que les exigences écologiques et sanitaires pour chaque projet afin de limiter leurs risques pour les usagers et pour l'environnement, facilitant ainsi le respect de recommandations concernant leur éco - comportement.

Prescrit des matériaux performants sur le plan environnemental et énergétique ainsi et des énergies renouvelables, afin de lutter contre le réchauffement climatique.

Place la biodiversité au cœur de tous ses projets d'aménagement urbain

4. Economie et performance collective

L'architecte :

Conçoit le projet en termes de coût global, de la programmation à la construction, en intégrant l'impact social.

Privilégie les choix techniques réduisant les coûts d'exploitation et de maintenance.

Prend en compte les coûts et bénéfices pour la collectivité.

Nos pratiques d'architecte responsable

5. Gouvernance, concertation et pédagogie

L'architecte :

Met son savoir et ses talents à la disposition des responsables de l'aménagement du territoire quelle que soit l'échelle du territoire concerné.

Développe la pédagogie de l'architecture responsable et de l'acte architectural auprès de l'ensemble des usagers et acteurs participant à l'acte de bâtir et d'aménager.

Intervient le plus en amont possible du projet en initiant des actions de concertation avec toutes les parties concernées

Inscrit le projet avec tous ses acteurs publics et privés dans une continuité géographique et historique du territoire. Il favorise à cette occasion l'expression des identités

6. Qualité des projets, transparence des comportements

L'architecte :

Place les objectifs de protection sanitaire et de sécurité des usagers au centre de son projet au-delà des exigences réglementaires.

Encourage toute proposition permettant de faire évoluer la réglementation et les systèmes normatifs en favorisant la stimulation de l'intelligence de conception.

Lutte contre toutes les formes de corruption.

7. Formation, Recherche et innovation

L'architecte :

Accroît par la formation permanente et la recherche sa capacité à répondre aux défis culturels, sociaux, environnementaux et économiques auxquels il est confronté.

Assure la transversalité des savoirs, pratiques et techniques, en facilitant leur diffusion auprès des partenaires de la maîtrise d'œuvre mais aussi en sensibilisant les maîtres d'ouvrage.

8. Vision du long terme et respect des générations futures

L'architecte :

Évalue, dès la phase de conception, les capacités de flexibilité et de modification d'usage de tout ouvrage projeté, ainsi que ses capacités d'adaptation aux exigences technico-économiques futures de la société, y compris leur déconstruction.

Envisage le devenir de tout ouvrage à court terme et à plus long terme pour les générations futures au regard de son utilité sociale.

Alerte le maître d'ouvrage, lors de la conception, sur les risques naturels, technologiques et sociaux du projet.